

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE

ESPAGNE.

Madrid, le 21 juillet. — Des troubles sérieux ont eu lieu le 17 à Madrid, dans plusieurs quartiers; il y a eu des blessés, et même quelques morts. La police a fait main-basse sur tous ceux qui étaient-présens, blancs et noirs.

Dans la nuit du 20, plusieurs membres du haut clergé, qui se tenaient cachés dans la ville, en contravention à l'ordre royal qui leur défend de séjourner dans la capitale, sans une permission expresse, ont été forcés de s'éloigner: un détachement de cavalerie les a escortés jusqu'à une certaine distance de la ville.

— Le curé Mérimo a été vu à Madrid: on croit qu'il y a été appelé par les apostoliques. La police est à sa recherche. Santos-Ladron et le Trapiste parcourent la Navarre.

— Des circulaires viennent d'être envoyées à tous les archevêques et évêques du royaume, afin qu'ils publient des lettres pastorales pour engager leurs diocésains à la paix, à la concorde et à l'oubli.

— Des bandes armées parcourent l'Aragon, menaçant d'exterminer tous les *negros*. On dit que quelques-unes de ces bandes sont fortes de 150 hommes.

Dans plusieurs provinces on a vu des bandes armées proclamer Charles V, et dire hautement que Ferdinand est un *negroy et mas negro de todos*.

Cadix, le 12 juillet. — Le nombre des corsaires est toujours considérable. Il en est sorti deux de Gibraltar, ces jours derniers, pour aller croiser dans l'Océan.

On a reçu des lettres de la Havane du 21 mai. Les blancs sont, dit-on, divisés en deux partis. Les uns demandent que l'île soit déclarée indépendante; les autres se prononcent pour la continuation de l'état de choses actuel. On craignait toujours une attaque des indépendans. Dans ces circonstances les détails statistiques suivans ne peuvent être sans intérêt:

D'après le dernier recensement, la population du district de Cuba est de 59,722 blancs; 57,185 hommes de couleur libres; 63,079 esclaves. Total 179,986.

District de la Havane. — 197,658 blancs; 58,506 hommes de couleur, libres; 136,213 esclaves. Total 392,377. Total des deux districts ci-dessus: 572,363.

Augmentation depuis ce recensement: 58,617. Total des habitans: 630,980.

Il y avait à Cuba, les navires de guerre espagnols suivans, les frégates *Sabina*, de 42 canons; *Casilda*, de 40 canons; les corvettes *Marie-Isabelle*, de 22 canons; *Maria-Francisca*, de 22 canons; *Tajiro*, de 26 canons; *Aretusa*, de 24 canons; les bricks *Marte*, de 16 canons; *Voluntario*, de 16 canons, *Hercules*, de 20 canons; les goëlettes *Belona*, de 14 canons; *Cardor*, de 14 canons; *Nueva-Maria*, de 5 canons; mais on ne dit pas si tous ces bâtimens étaient en état de tenir la mer:

Le produit des revenus publics qu'ont donnés pendant la même année la ville et la juridiction de la Havane se sont élevés à la somme de 3,035,300 piastres fortes (15,935,325 fr.)

Les principaux articles d'exportation, pendant 1824, ont été les suivans: 225,328 caisses sucre de toutes qualités, 681,674 caisses café de toutes qualités.

Pendant la même année il est entré dans ce port 59 vaisseaux ou navires de guerre espagnols; 70 idem étrangers; 196 navires marchands espagnols; 890 idem étrangers. Total: 1215.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 juillet. — Le général Mina est à Douvres depuis quelques jours.

— M. Canning, avant de quitter Londres pour quelques semaines, a eu des conférences avec la plupart des ambassadeurs et ministres étrangers; il a reçu en audience particulière M. Ricketts, qui est sur le point de partir pour Lima comme consul-général d'Angleterre.

M. le prince de Polignac n'était pas encore de retour à Londres.

— Un garçon de boulanger de Londres vient de gagner la baronnie de Forkleschen, dans la principauté d'Anspach. Ce garçon boulanger se trouve maintenant à la tête de 40,000 écus de revenu. Le premier usage qu'il a fait de ses richesses, c'est d'acheter 70,000 pains de seigle qu'il a distribués aux indigens de Londres avec chacun un pot de bière.

— L'*attorney général* a émis l'opinion que celui qui maltraite un animal, soit en lui lâchant des chiens, soit par d'autres voies de fait, encourt la peine de 7 années de déportation.

— Les revenus de l'empire britannique dans l'Inde, en 1822 et 1823, montaient à 23,117,822 liv. st. (554,827,728 fr.) On évaluait le revenu

de 1823 et 1824, à 21,663,724 liv. st. (519,929,366 fr.), mais le revenu de l'Inde n'est point un revenu net. Les dépenses de la perception n'en sont point déduites comme en Angleterre. Le monopole du sel pour le compte du gouvernement produit 4,657,267 liv. st., et celui de l'opium, 2,168,565 liv. st. Le total des dépenses militaires pour les trois présidences de Bengale, Madras et Bombay, dans les années 1823 et 1824, est de 8,459,383 liv. st. (203,027,122 fr.); ce sont les dépenses de l'armée sur le pied de paix.

FRANCE.

Paris, le 1er août. — Le *Pilote* annonce qu'on continue à recevoir dans ses bureaux les signatures des personnes qui veulent donner leur adhésion à la pétition adressée à S. M. pour l'envoi d'agens commerciaux dans l'Amérique du sud.

— On écrit de Poligny, jeudi quatre heures du soir, des détails sur l'affreux incendie de Salins:

Il y a vingt-quatre heures que Salins existait, il n'est plus maintenant. Un incendie a détruit cette ville. Un vent violent a jeté à la fois et en très-peu de temps le feu partout. A partir de la maison joignant la maison Ferroux jusqu'à la porte de Bracon, il ne s'en trouve plus une seule. La maison Ferroux est un peu avant d'arriver sur la place de N. D. Libératrice, en venant depuis Poligny. A droite et à gauche tout est anéanti, sauf l'hôtel de ville et la portion des bâtimens de Salins servant à l'exploitation, car ceux des administrateurs sont détruits. L'hôpital cependant est préservé. Il reste aussi les maisons canoniales de St-Anathole. La ville proprement dite est détruite.

On a renoncé à arrêter le feu; tous les efforts ont été superflus, malgré hommes, pompes et eau. L'excès de la chaleur a forcé de s'éloigner. Il n'y a plus de rue. On ne circule que par le lit de la rivière, à peu près à sec d'un côté, et par le rempart de Saint-Anathole de l'autre. L'incendie a commencé le 7 juillet; le lendemain à 3 heures du soir les trois quarts des maisons étaient réduites en cendres. L'incendie a été si rapide qu'en un quart d'heure toute la ville a été en feu de toutes parts. Plus de cinq mille habitans sont sans asyle et n'ayant absolument rien. Aucun d'eux n'a pu retirer la moindre chose des ruines de Salins (*).

— Le *Courrier français* avait annoncé que la bulle de Pie VII qui a rétabli les jésuites venait d'être enregistrée au conseil d'état; l'*Etoile* répond à cela que le *Courrier*, en faisant cette annonce, savait fort bien qu'elle était fautive, parce qu'il n'ignore pas qu'aucune communauté d'hommes ne peut être rétablie que par une loi. Le journal ministériel ne dit pas à quel titre existent diverses maisons connues notoirement pour être des congrégations de jésuites.

— Les effets prolongés de la sécheresse se font sentir d'une manière extraordinaire sur les produits de la terre, à tel point que les objets de consommation les plus communs, les légumes les plus grossiers, dernières ressources du pauvre, sont à peine aujourd'hui à la portée des revenus médiocres. Les haricots secs de la dernière qualité, dont le prix ordinaire est de 23 à 25 francs l'hectolitre et demi, se sont vendus à la dernière halle de 40 à 45 fr., ceux de qualité supérieure ont été portés jusqu'à 80 fr. Cette disette a fait trouver des acheteurs à des haricots de douze ans. Les autres légumes secs ont augmenté dans une égale proportion. Les légumes verts sont hors de prix. Quant aux pommes de terre, l'augmentation qu'elles ont subie est énorme. La mesure, qui valait 75 c. à 1 fr., se vend 3 fr. 50 et jusqu'à 4 fr. La récolte de blé a été abondante et de bonne qualité; cependant le prix de la farine s'est élevé de 12 à 15 fr. par sac. Cette augmentation est causée par le dessèchement des cours d'eau qui alimentaient les moulins. Les personnes qui ont eu le bon esprit d'établir en France des moulins à vapeur rendent de grands services en faisant des bénéfices considérables. La même cause produit le même effet sur tous les objets dont la fabrication nécessite l'emploi des moulins, même des moulins à vent, qui se ressentent du défaut de courans d'air.

L'excessive chaleur, agissant sur la production de diverses manières, a fait aussi augmenter le prix d'une foule d'autres denrées, tel que le beurre, le suif, le savon, les œufs, etc.

Il est à craindre que l'année ne devienne vraiment calamiteuse, surtout pendant l'hiver; la misère menace les campagnes, déjà dévorées par le budget. On assure que dans quelques départemens les perceptions s'opèrent difficilement, quoique MM. les receveurs généraux fassent des avances au trésor et au 3 pour cent.

— M. Makau, commandant des deux frégates qui sont parties pour Haïti, porte, dit-on, au président Boyer l'*ultimatum* de la France concernant cette île.

Par *ultimatum* il faut sans doute entendre les nouvelles modifications que le cabinet de France a jugé à propos de faire aux propositions du président de la république.

— On s'occupe toujours à Bayonne de préparer les effets de

(* La ville de Salins fait partie du département du Jura et compte une population de 12,000 âmes.

campement, mais les troupes ne commencent pas encore à arriver.

— La gazette de Lisbonne a parlé, le 12 juillet, pour la première fois depuis les événements du 30 avril, de l'infant D. Miguel. Il paraîtrait que S. A. R. est, en quelque sorte, sous la tutelle de l'empereur d'Autriche; il n'est nullement question du retour de ce prince en Portugal.

Cours de la bourse du 1^{er} août. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 102 20 c.; 3 p. cent, 75 fr. 40 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 77 8; 16^e série. Act. de la banque, 2200 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 65 c., à 3 heures 102 fr. 75 c. Trois pour cent 75 70.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 4 AOÛT.

Notre devoir nous oblige à signaler un scandale dont tous les honnêtes gens gémissent. On distribue en ville avec profusion des bulletins portant une dizaine de noms qui se trouvent sur la liste des éligibles pour la formation du collège électoral. On s'efforce de donner à ces bulletins un caractère officiel, et de faire croire aux citoyens que le choix des noms qu'ils portent leur est imposé. Nous rappelons aux *ayant-droit de voter* que les élections sont libres, et que tout homme qui les engage à faire un autre choix que celui que dicte leur conscience, viole la loi et mérite le mépris public. Les bulletins que nous avons sous les yeux portent les noms suivans : *Chevalier de Mélotte, bourgmestre; Stéphany, directeur de la police; Beaujean, échevin; Xhafflaire, échevin; Blockouse, commissaire de police; Piette, commissaire de police; Bastin, commissaire de police; de Beghein, conseiller de régence; Dayeneux, conseiller de régence.* Nous rapportons cette liste, afin que des hommes qui se respectent puissent publiquement désavouer les menées honteuses dont ils sont incapables, et user de toute leur influence pour venger le déshonneur qu'on fait à leurs noms.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler aussi à tous ceux qui ont le droit de voter, qu'après avoir formé la liste des noms auxquels ils accordent leur voix et après l'avoir signée, ils doivent la cacheter, et, sans que personne ait le droit d'en voir le contenu, la déposer de leur main dans la boîte fermée qui sert à recueillir ces bulletins, et qu'on vient leur présenter à domicile.

— Les processions pour la pluie, comme ils disent, ont continué hier soir, avec un redoublement de clameurs fort incommodes pour les habitans paisibles, qui ont l'habitude de consacrer les heures de la nuit au sommeil. Chacun d'eux se demandent si de pareils rassemblemens, dont il pourrait résulter de fort graves désordres, dureront aussi long-tems que le ciel se refusera à nous ouvrir ses cataractes.

— Avant-hier, vers 7 heures du soir, le feu a pris dans la cheminée d'une maison rue Lulay, occupée par un cordonnier nommé Lhonneux. Les pompiers s'y sont promptement rendus et ont éteint le feu qui n'avait fait que peu de progrès. Une femme qui dans un état d'ivresse avait allumé un grand feu avec du bois et de la paille, était la cause de cet accident.

— M. Tomboy vient d'être nommé, à Malines, agent de la société générale du commerce des Pays-Bas, en remplacement de M. Maes, décédé.

— Le duc de Wellington est arrivé à Gand le 1^{er} août. Après avoir inspecté les fortifications, il a pris la route de Termonde, pour continuer son opération.

— Il a paru à Varsovie une ordonnance impériale qui a pour objet l'amélioration de la condition des juifs dans la Pologne. Cette ordonnance, dans laquelle les juifs sont désignés, sous la dénomination de *peuple du vieux testament*, prescrit la formation d'un comité israélite, chargé de réviser les anciens réglemens, et de proposer au vice-roi, toutes les modifications tendant au bien être des juifs. C'est à ce comité que les israélites devront s'adresser pour toutes les affaires qui les concernent.

— Le premier prix de la course qui a eu lieu mardi à Aix-la-Chapelle a été remporté par un cheval anglais appartenant à M. Jules Simonis de Verviers.

Le fait suivant ne prouvera pas une grande uniformité de vues et d'action dans le ministère français. Cette division d'opinions peut jeter dans un grand embarras les gens salariés ou autres qui ont fait vœu de lui complaire en toutes choses, et d'adopter sans examen toutes les propositions qu'il jugera à propos de faire. M. de Frayssinous dans une circulaire réclame une certaine mesure; M. de Peyronnet la défend: que faire entre deux injonctions si opposées? N'est-ce pas le cas de se rappeler le fameux *é sempre bene*? Voici au reste de quoi il s'agit.

Le conseil-général du département de Seine-et-Oise, s'étant réuni il y a quelques jours, conformément à l'ordonnance du roi, reçut une lettre de M. l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, dans laquelle ce prélat lui rappelait qu'il existait dans le département diverses congrégations qui se consacraient soit à l'instruction de la jeunesse, soit à l'amélioration des mœurs; que ces congrégations ayant des besoins, méritaient d'attirer la sollicitude du conseil-général, et qu'il serait à désirer, dans l'intérêt de la religion, qu'on pût leur accorder des secours pécuniaires.

Le conseil-général avait à peine reçu cette lettre, qu'il lui en arriva une autre du ministère de l'intérieur (il est nécessaire d'observer que c'était pendant l'absence de M. de Corbière); dans cette seconde lettre, le ministre de l'intérieur disait au conseil-général, que probablement il lui serait adressé des demandes en faveur des congrégations établies dans le département; mais que le bien du service ne permettait pas que ces demandes fussent accueillies, et qu'il fût fait des allocations de fonds en faveur des congrégations: le ministre de l'intérieur ajoutait que, dans le cas où on accorderait des fonds pour cet objet, il se verrait dans la nécessité de rejeter ces allocations.

Le conseil-général, fort surpris de recevoir deux invitations dans un sens si opposé, répondit à M. l'évêque d'Hermopolis en lui renvoyant la lettre de M. le ministre de l'intérieur.

MILICE.

Il a été soumis à la décision du gouvernement les questions suivantes:

1. Le second fils d'une famille composée de quatre fils au plus, qui, à cause du service du premier fils ou de son frère aîné dans la milice nationale, a provisoirement été exempté, peut-il être exempté de nouveau, si le troisième fils ayant tiré au sort, est jugé impropre au service pour des fautes corporelles?

2. Le fils aîné ou le premier fils d'une famille composée également de quatre fils au plus, qui, à cause du service du second fils, a été exempté provisoirement, peut-il être exempté de nouveau, si le troisième fils n'a point passé de l'appel ou du service par suite du numéro élevé qui lui a été tiré au sort?

Par un arrêté royal du 28 mai dernier, il a été répondu négativement à ces deux questions, et décidé par conséquent que ces exemptions, dans les cas mentionnés, ne peuvent plus être accordées; cette décision avait pour motifs:

Le but de la loi ne peut avoir été autre que de donner aux familles la garantie que, dans aucun cas, plus de la moitié des fils ne sera appelée au service de la milice; ce principe n'étant susceptible d'aucune extension, la disposition que la loi contient à cet égard ne peut être considérée que comme provisoire, en attendant qu'il soit décidé quel est le nombre des fils qui sera assujéti au service de la milice, et ce afin de prévenir d'avance que la charge ne pèse point sur l'aîné seul. Ainsi l'on doit revenir sur cette disposition lorsqu'après le tirage des plus jeunes frères il résulte qu'autrement le but de la loi en serait pas rempli.

Prêtez l'oreille, *dilettanti* de notre cité, écoutez la grande nouvelle! Ce *Figaro* si vif et si gai que vous avez tant applaudi, ce *Frontin* dont les adieux étaient des triomphes, dont les romances ont fait pendant deux ans les délices de notre ville, est bien! quoi?... Vient-il d'obtenir un succès d'enthousiasme dans la grande capitale? Ce ne serait rien pour nous. Est-il sorti vainqueur de tous ses procès? Bien mieux encore.... Il est à nous pour l'hiver; et pour que vous en soyez plus sûrs, nous vous dirons qu'il est à Liège depuis hier au soir. Comme un bonheur de même qu'un malheur ne va jamais sans l'autre, nous vous apprendrons, que du 12 au 18 septembre, Mlle. Duchesnoy, ainsi que nous l'avons annoncé, viendra donner *Alzire*, *Phèdre*, *Marie Stuart*, *Tancrede*, *Jeanne d'Arc* et *Pierre de Portugal*.

Dans quelques jours nous ferons connaître les noms de tous les artistes qui composent la troupe de l'hiver.

DU BRÉSIL.

Population. — Situation des esclaves. — Littérature. — Revenus. — Commerce. — Climat.

Un voyageur anglais M. Caldeleugh vient de publier à Londres sous le titre de *Voyage dans l'Amérique du Sud*, un ouvrage qui renferme une foule de documens nouveaux et doit ajouter beaucoup aux connaissances que l'on a déjà sur plusieurs parties de ce continent. Les détails qui suivent sur le Brésil nous semblent propres à instruire le lecteur en même-tems qu'ils satisfèront sa curiosité.

La population du Brésil, y compris les Indiens, est estimée en ce moment de 3 millions 500 mille à 4 millions d'hommes. Il n'est pas facile de déterminer quelle peut être la proportion des esclaves; mais elle est énorme et doit s'accroître rapidement, s'il est vrai qu'il n'y en ait pas moins de 20,000 importés annuellement dans la seule ville de Rio-Janeiro, sans parler de Bahia et des autres ports, pour lesquels il faut en ajouter au moins 10,000, ce que doit enlever annuellement à l'Afrique au moins 40,000 de ses malheureux habitans.

Ces importations d'esclaves annoncent assez dans les colons du Brésil une race dépourvue de toute énergie et livrée à une honteuse paresse. Mais du moins en ce pays le nègre n'est pas poussé au travail avec le fouet; loin de là, M. Caldeleugh le montre faisant à peu-près ce qui lui plaît et gouvernant complètement son maître indolent. « Je ne veux pas, dit-il, qu'on en conclue que les esclaves mènent une vie bienheureuse; mais, à les voir danser et chanter dans les rues, on ne peut pas dire non plus qu'ils trouvent leur sort à plaindre. Les voyageurs bavares Van Spix et Martien dont les relations sont fort estimées s'expriment de même sur la situation des esclaves du Brésil.

Nulle part les esclaves ne sont affranchis aussi facilement et leur condition n'en devient pas meilleure: car on observe que les noirs affranchis sont généralement les plus paresseux, les plus vicieux et les plus dissolus; ils se mettent bientôt, eux et leurs familles, dans la détresse, par une improvoyance dont on a peine à se faire une idée. Quelquefois cependant ils parviennent à devenir eux-mêmes propriétaires d'esclaves, et dans ce cas ils sont les plus cruels et les plus tyranniques des maîtres.

Il est malheureux que le comte de Linhares, qui a fait dans ce pays de nombreuses améliorations, n'ait pas profité de sa puissance pour mettre un frein à l'esclavage, de manière au moins à empêcher toute importation nouvelle. Du moins ce ministre encourage la littérature et permet l'établissement d'une presse qui a été graduellement affranchie de la plupart de ses entraves; il en sort maintenant librement des pamphlets politiques, et sa gazette est publiée deux fois la semaine. L'empereur actuel paraît disposé à encourager la littérature, les arts et les sciences; mais on le dit d'un caractère vif et volage; son éducation n'a pas été très-soignée; on l'accuse d'être capricieux, opiniâtre; cependant des écoles se forment sous ses auspices, il y a une bibliothèque publique à laquelle son père a donné 70,000 volumes apportés du Portugal, un Muséum d'histoire naturelle et une école de chirurgie. Il y a de plus une Académie des arts renfermant une galerie de tableaux, un hôpital et d'autres institutions de charité. La musique est fort cultivée par les femmes, et il y a un opéra dont les acteurs sont pour la plupart des hommes de couleur; on dit que l'empereur don Pedro est tellement passionné pour cet art, que quelquefois il ne dédaigne pas de diriger en personne cette troupe de chanteurs.

L'abolition d'une foule d'entraves qui gênaient le commerce a répandu parmi les habitans de Rio-Janeiro un esprit aventurier inconnu jusqu'ici; on voit régner dans les boutiques beaucoup plus d'activité; tous les marchés ont été fort améliorés, et maintenant ils sont bien garnis en viande de boucherie, volaille, poisson, fruits et végétaux. Quant aux fruits en particulier, aucun pays ne peut se vanter d'en avoir une plus grande variété, et ils sont à la portée des plus pauvres habitans. Le manioc et le maïs forment le fond de la subsistance des esclaves. Le cacao, l'indigo et le tabac sont cultivés comme articles de commerce; mais les produits principaux du Brésil et les grandes sources de sa richesse, sont le café, le coton et le sucre, qui, avec l'or, les pierres précieuses, les drogues, les bois de teinture, le suif et le cuir, s'exportent en échange des produits européens.

On dit que la valeur de ces exportations s'est élevée en 1820 à 1,860,000 livres sterling (environ 44 millions et demi de francs) en 1821 à 2,230,000 (environ 53 millions et demi de francs). On estime le revenu annuel du Brésil à 2,500,000 (60 millions environ) presque le double de ce qu'il était pendant la résidence du roi.

Le climat du Brésil est également salubre sous les tropiques, et hors des tropiques, et la population est généralement bien portante. Les fièvres ne sont point aussi communes à Rio-Janéiro qu'on pourrait l'attendre des exhalaisons malsaines d'un marais qui s'étend dans les faubourgs, et reçoit les immondices de toute la ville. L'odeur qui s'en exhale attire des milliers de vautours; ces oiseaux sont considérés de même qu'autrefois en Egypte, comme très-utiles pour purifier le sol. Dans le bas des maisons, on entasse du bois à brûler et des ordures qui nourrissent une foule de moustiques, de scorpions et d'autres insectes nuisibles et dégoûtants. Les rats sont innombrables et ne paraissent pas redouter les chiens; il n'est pas rare de voir des troupes entières de ces deux espèces d'animaux, vivant amicalement ensemble. Les rues sont infestées de chiens qui, abandonnés à eux-mêmes pour se procurer leur subsistance, sont continuellement en guerre avec les nègres. M. Caldecleugh dit que l'hydrophobie est inconnue en ce pays.

Ces inconvénients ne sont pas les seuls: les fourmis et les termites commettent de grands ravages; les moustiques et les tiques sont encore au nombre des petits fléaux. Les scolopendres, les cloportes, les scorpions, les crapauds et les grenouilles abondent dans les bois. D'énormes araignées tendent leurs toiles avec assez de force pour y prendre de petits oiseaux. Les serpents sont très nombreux, et la morsure de plusieurs espèces a souvent des suites funestes. Le boa constrictor parvient à la longueur de seize à dix-huit pieds, et on dit que sa peau, lorsqu'elle est tannée, sert à faire d'excellentes bottes. Les serpents à sonnettes sont en grand nombre et deviennent très grands. M. Caldecleugh a appris que dans plusieurs fermes il périsait annuellement deux ou trois esclaves par la morsure de ce reptile. Il raconte à ce sujet un événement bien extraordinaire qui est arrivé, dit-on, dans la province des mines; le voici: A St-Joa-del-Rey, un jeune homme étant allé dans les bois fut mordu au coude-pied par un serpent à sonnettes, revint chez lui malade et mourut. Sa veuve se remaria bientôt, et son second mari profitant des habits du premier, mit entre autres choses une paire de ses bottes. Bientôt après il tomba malade et mourut aussi. Elle prit un troisième mari qui eut le même sort. Un Brésilien, peu effrayé de ce qui était arrivé, et séduit peut-être par l'accumulation des richesses, devint son quatrième mari, et découvrit par hasard la dent de la vipère attachée au coude-pied de la botte qui, ayant été portée par ses prédécesseurs, avait sans doute causé leur mort dans un climat où l'effet du poison est d'une promptitude extrême.

Erratum. — C'est par erreur que l'on trouve dans quelques n^{os} de la feuille de ce jour une annonce commençant par ces mots: **BEAU ET VASTE HOTEL A VENDRE.**

Les commissaires liquidateurs de l'union des créanciers, etc.

COMMERCE.

L'*Echo du Midi*, ou le *Moniteur gascon*, contient une lettre de Paris, qui rapporte ce qui suit:

« Le conseil d'état s'occupe en ce moment du projet de l'établissement d'un port d'entrepôt général à Paris; et d'un canal partant du Havre jusqu'à la capitale. On assure que le conseil d'état adoptera ce vaste plan. On sait que déjà plusieurs compagnies se sont présentées pour l'exécution de cette entreprise. Paris pourra faire ainsi que l'Allemagne une partie du commerce de la Hollande, puisque nos canaux existans ou ceux projetés doivent faciliter le transport des marchandises jusqu'au Rhin. »

BOURSE D'ANVERS, du 3 août.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés dans la même situation.
CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte; le Londres court s'est traité à 3976 1/2, et le papier à deux mois à 3974 1/2. Le Paris n'a pas varié; le Francfort manque, il a été demandé, le Hambourg est rare.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 1,000 balles café Havane, dont le prix est inconnu.
246 Caisses Sucre Havane blond ont été vendues à flor. 26, en entrepôt.

On a payé fl. 5 7/8 pour 10,000 liv. bois jaune.
Il s'est traité environ 1,500 cuirs Buénos-Ayres de divers poids de 59 1/3 à 64 1/2 cents.

Arrivages. — Du 2 août.

Le koff national *Jonge-Nicolas*, capitaine Peters, venant de Liverpool, chargé de sel, indigo et riz. — Le brick français *Laure*, capitaine Lavaux, venant de Bordeaux, chargé de vin, café et sucre.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 31 juillet.

Dette act. 59 1/2 60 3/4 374. Différée, 1 3/16, 1 1/4. Bill. de change, 25 25 1/2 378. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb., 89 3/4 90 1/4 90. Lots d^e, 69 7/8. Act. de soc. de comm. 102 3/4, 103, 102 7/8.

Marché d'Amsterdam, du 30 juillet.

Froment. — Au marché d'hier, le beau de Pologne s'est vendu à une légère baisse; les qtés moindres ont été délaissées. On a vendu le roux de Pologne, du poids de 128 liv., fl. 208; d^e roux pâle, de 127 à 128 liv., de fl. 210 à 215, suivant qté; d^e très beau, de 128 liv., fl. 220. Il s'est peu fait en froment rouge: par petites quantités, on a vendu celui de Koningsberg, de 122 liv. à fl. 175; celui de Bovenland, de 127 à 129 l. de fl. 168 à 172.

Seigle. — Il ne s'en est pas traité: on a offert fl. 104 pour celui de Prusse du poids de 118 l., mais on le tient à fl. 108; celui de Poméranie, de 122 l. se tient à fl. 118, et l'on en offre fl. 112.

Orges. — Tenue à des prix élevés: une partie de belle d'hiver de la Zélande s'est vendue fl. 114.

Avoine. — Tenue aux précédens prix.

Blé sarrasin. — En hausse: celui du Brabant, de 119 liv., s'est payé fl. 116; d^e de 119 liv., à prendre au Zaan, fl. 114; et celui de Holstein de 122 liv., fl. 92.

Huile de navette. — Voici le cours: livrable de suite, fl. 32 1/4, 32 1/2, 32 1/4; pour mai 1826, fl. 37, 36 1/2, 36 1/4; pour septembre, fl. 33, 32 3/4, 32 1/2; pour octobre, fl. 33 1/2, 33 1/4, 33, pour novembre, fl. 34, 33 3/4, 33 1/2; pour décembre, 34 1/4, 34 et 33 3/4.

TEMPÉRATURE DU 4 AOUT.

A 9 h. du mat., 18 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 22 d. au-dessus.

MODES PARISIENNES.

Les corsages en coeurs, croisés de l'épaule droite au-dessous du bras gauche et du côté droit à l'épaule gauche, sont ceux qui ont le plus de vogue.

Un large ourlet plat borde les redingotes demi habillées. Les redingotes plus habillées, en mousseline des Indes, ont des nœuds pour fermeture apparente. Ces nœuds sont communément bordés d'un tulle.

Les trois quarts et demi des danseuses ont, au lieu de manches courtes, des manches longues, claires, flottantes de l'épaule au coude, et justes au poignet. Les plus élégantes de ces manches sont celles qui offrent une espèce de parement retroussé sur le bras, et découpé à dents.

La mode des canezous en mousseline et des fichus en ruban devient de plus en plus générale. Les fichus ne se croisent plus sur la poitrine; on en laisse les bouts pendre de chaque côté. Quelques canezous sont faits à la hussarde, c'est-à-dire, ont, par devant, cinq rangées de petits boutons.

Sur les chapeaux d'étoffe, les fleurs et les nœuds de ruban sont placés tout autour de la forme. Sur les chapeaux de paille, les fleurs et les rubans descendent quelquefois jusqu'au fond de la passe.

En toilette, les élégans portent un habit noir sans fausses poches, un gilet blanc, à schall; un pantalon rayé jaune paille en satin de coton, des bas de soie à jour, de la couleur du pantalon, et des souliers de daim, noirs.

CHARADE.

On voit en tout lieu mon dernier
Naitre et célébrer à la ronde,
Naisement et la brune et la blonde,
Quand recommence mon premier;
Commerce, marine, industrie,
Richesse, orgueil, rempart de la patrie,
Voilà mon tout. Intelligent lecteur,
D'en avoir trop dit j'ai grand peur.

Le mot de la dernière charade est *casserole*.

PROVINCE DE LIÈGE.

En vertu de l'arrêté de Sa Majesté en date du 27 juillet dernier, n^o 19; il sera procédé pardevant Monsieur le gouverneur de cette province, le 16 courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des États, rue Agimont, à Liège, à l'adjudication des ouvrages à faire en terrassements, maçonnerie, serrurerie, charpenterie, menuiserie, etc., pour l'achèvement de l'hôtel épiscopal, à Liège.

Cette adjudication se fera par soumission et au rabais.
Le plan et devis sont déposés à l'hôtel des États, où on en peut prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignemens et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 3 août 1825.

Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique. BRANDÈS.

VILLE DE LIÈGE.

Extrait d'une lettre du *Bourgmestre d'Anvers* du 25 juillet 1825, adressée à la régence de Liège.

« Le Bourgmestre de la ville d'Anvers, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, administrateurs de la fondation pieuse de Messire Nicolas Rockox, prévient par la présente tous ceux que la chose peut concerner, et appartenant au sang du fondateur précité ou à celui de son épouse Adrienne Peret, que deux bénéfices d'études, ainsi qu'un troisième pour une demoiselle âgée et célibataire appartenant à l'état civil ou ecclésiastique, se trouvent vacans.

« Que les personnes réunissant les qualités prescrites qui croiront y avoir droit, sont invitées à faire parvenir leurs réclamations par écrit, appuyées des titres originaux ou copies authentiques d'iceux, et ce, avant le 1^{er} 8bre. prochain au plus-tard, franc de port, et de tous frais d'envoi, sous peine de déchéance et d'être forclos de leurs droits. Certifié conforme le 3 août 1825.

Le secrétaire, de la régence de Liège, SOLEURE.

Il sera procédé par le ministère du notaire *BUYDENS*, dans une des salles de l'hôtel de Hollande, à Namur, le 6 octobre 1825, à la vente des bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux et forêts de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer, au prix de 30 cents, chez l'inspecteur des eaux et forêts à Namur, à chacun des bureaux des domaines de la province de Namur, ainsi qu'à ceux des chefs-lieux de province du royaume.

Liège, le 1^{er} août 1825.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^e ressort, Ferd. DEL MARMOL.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 3 août.

Naissances: 8 garçons, 9 filles.

Décès: 7 garçons, 2 filles, 14 hommes, 2 femmes; savoir:

Gilles Arnold, âgé de 68 ans, forgeron, faub. St. Léonard, veuf de Marie Deveux.

Antoine Couman, âgé de 66 ans, jardinier, faub. St.-Léonard, époux d'Elisabeth Bovroux.

Jean-Jacques Thurion, âgé de 60 ans, journalier, rue St. Pholien, veuf d'Anne-Marie Soumagne, et époux de Catherine Lefebvre.

Nicolas-Joseph Lerodotté, âgé de 48 ans, armurier, faub. Ste. Marguerite, époux de Catherine Minette.

Béatrix Hanikenne, âgée de 46 ans, hotteuse, rue de Votem, épouse de Henri-Joseph Wanthuy.

Marie-Isabelle Scior, âgée de 44 ans, rentière, rue des Ecoliers, épouse de Jean-Antoine Gerardy.

Mariages 6; savoir:

Pierre-Joseph Lorio, cultivateur, faub. Ste.-Marguerite, et Anne-Isabelle Kellens, journalière, rue St.-Jean.

Jean-François-Joseph Bruyère, maître cordonnier, domicilié à Barvaux, prov. de Liège, et Marie-Josephe-Vandermaesen, sans prof., rue Hors-Château.

Jean-Joseph Cloes, graveur, rue sur la Fontaine, et Marguerite-Josephine Plomdeur, sans prof., faub. St. Gilles.

Pierre-Joseph Dembiermont, journalier, rue Beauregard, et Marie Elisabeth Renkin, journalière, au même domicile.

Léonard-Joseph Gielen, faiseur de pains d'épices, rue Neuvise, et Marie-Joseph Henrez, couturière, même rue.

Charles-Joseph Charlier, domestique, rue d'Avroy, veuf d'Anne-Josephe Doha, et Anne-Marie Adam, domestique, même rue.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège le 27 novembre 1818 sous le n. 400 du répertoire, le Sieur Martin Leduc de Romsée, a demandé la concession de mines de houille gisantes sous des terrains dépendans des Communes de Romsée et Magnée.

Par une seconde pétition enregistrée le 18 avril 1825, la dame Beatrix Hubert veuve dudit Martin Leduc agissant tant pour elle que pour ses enfans, en rectifiant cette demande, a demandé qu'elle fût publiée et en a désigné les limites ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'angle Nord Est de la chapelle du bonnier par une ligne droite longue de 440 aunes environ, finissant à la grosse pierre existante au chemin de ce nom; de cette pierre par une seconde ligne droite longue de 760 aunes environ se terminant à l'angle Sud Ouest de la ferme appelée *Chantraine ferme*.

A l'Est, prenant alors le chemin de Chantraine à Magnée et le continuant ainsi que celui de Leur à Magnée jusqu'à l'angle Sud Est d'une maison appelée sur le tiers.

Au Sud, de l'angle Sud Est de cette maison par une 3^e. ligne droite longue de 375 aunes environ aboutissant à l'endroit où la ruelle des oiseaux fait un coude à 53 aunes, vers le Nord de la maison du sieur Louis ou Staisimont.

A l'Ouest, de ce point par une 4^e. ligne droite longue de 320 aunes environ se terminant à l'angle Nord Est de la chapelle du bonnier, point de départ.

La pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface le quatre vingtième panier des mines à extraire sous leurs fonds.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT.

1^o. Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège et les Mayeurs des communes de Romsée et Magnée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e. mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connoissance de la demande dont il s'agit.

3^o. Immédiatement après l'expiration du 4^e. mois, les autorités susnommées nous adressent les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Fait en séance à Liège le 9 juillet 1825, où étaient présens nobles et très-honorables seigneurs

Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Baron de Villenfagne, Waltéry, Crawhez,
Bellefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation, Le greffier des états, Signé BRANDES.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 7 août, BAL, au *Petit Sans-Souci*, sur Avroy.

Esturgeon très frais, au Moriane, rue du Stockis.

On demande à prendre en location une maison de campagne garnie, qui soit agréablement située dans les environs de Liège. On désire que cette maison soit composée de 6 à 8 pièces, et qu'elle tienne à un petit jardin. S'ad. place de l'Université, n. 268.

On cherche une bonne d'enfant d'un âge mûr, sachant coudre et tricoter. S'adresser chez les D^{ll}es MAHOUX et SARTORIUS.

Un bon ouvrier raffineur de sel, muni de bons certificats, peut s'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires.

Le payement sera ouvert chez l'administrateur du trésor dans la province de Liège, place Verte, n. 781, à partir du 3 août, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Féronstrée, n. 584.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n. 544, à Liège.

Le bureau central de bienfaisance de Liège, informe qu'on offre de faire les réparations de la ferme de Stier, commune de Donceel, pour la somme de 499 florins des Pays-Bas. Ceux qui voudroient les exécuter à un prix inférieur, devront remettre, mercredi 10 août courant avant midi audit bureau maison des pauvres en Isle, leur soumission datée, signée cachetée, en y désignant le montant en toutes lettres et en argent des Pays-Bas.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Ouvrages nouveaux en vente à la librairie de GUILMARD, rue Vinave-d'He, n. 41, et chez les D^{ll}es. MAHOUX et SARTORIUS.

Description des maladies de la peau, observées à l'hôpital St-Louis, et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement; par J. L. Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, et premier médecin ordinaire du roi, professeur à l'école de médecine, membre de l'académie royale de Paris, etc., deuxième édition, enrichie d'appendices.

L'ouvrage sera divisé en 15 livraisons de 4 à 5 feuilles de texte, très grand in-8^o, et de quatre planches gravées sur cuivre, imprimées en couleur et retouchées au pinceau. Prix de chacune 5 fl. 67 cents (12 fr.). La première paraît.

Physiologie des passions ou nouvelle doctrine des sentimens moraux, par J. L. Alibert, 2 vol. 8^o, édition de Paris, ornée de neuf planches gravées, au lieu de 7 fl. 56 c. (16 fr.), 4 fl. 35 cents (9 fr.).

Le même ouvrage, édition de Bruxelles, 2 vol. in-18, prix 1 fl. 89 c. (4 fr.).

Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812, par le général comte de Ségur, 2 vol. in-18, prix 2 fl. 12 c. (4 fr. 50 c.).

Napoléon et la grande armée en Russie, ou examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Ségur par le général Gourgaud, ancien premier officier d'ordonnance et aide-de-camp de l'empereur Napoléon, 2 vol. in-18, prix 1 fl. 74 cents (3 fr. 50 cent.).

Histoire physique, civile et morale de Paris, par Dulaure, quatrième édition, revue, corrigée, augmentée et ornée de 85 gravures originales et atlas in-4^o qui sera délivré gratis aux souscripteurs. Dix vol. in-8^o, publiés en 40 livraisons, papier superfine, au prix de 94 cents (2 fr.) chacune. Il en paraît deux.

132^o LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Suite du tirage de la 6^e Classe.

25 ^e liste. Prix de 1,000 florins, n. 8,318.
26 ^e " " " 1,000 " " 19,449.
27 ^e " " " 1,000 " " 19,427 et 3,421.
28 ^e " " " 1,000 " " 22,961, 15,682, 24,599 et 6,270.
29 ^e " " " 1,000 " " 3,285.
30 ^e " " " 1,000 " " 27,979, 23,839 et 14970.
31 ^e " " " 1,000 " " 15,098.
32 ^e " " " 2,000 " " 22,405.
" " " 1,000 " " 23,797 et 28,120.
33 ^e " " " 80,000 " " 7,398 1,000 fl.
" " " 1,000 " " 14,176 et 1,244.
34 ^e " " " 1,000 " " 25,168.
35 ^e " " " 1,000 " " 19,772.
36 ^e " Prime 3,000 " " 18,149.

Plus les n^{os} 14,203, 9, 14, 16, 37 et 40. 33,064, 1,95.

Le prix du lot en location pour la quatrième semaine est fixé à fl. 40.

Le collecteur, D. MATHIAS.

(486) A VENDRE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Une belle ferme provenant de la succession de feu M. le curé Olislagers, située près d'Aubel, à Neer-Aubel, consistant en maison, bâtimens très-solides avec sept à huit bonniers métriques, en jardin, vergers arborés et prairie de la première classe, bien clos de haies vives, contigus et traversés par un ruisseau qui ne tarit jamais, longeant le jardin et la cour; aux jour, heure et lieu à fixer prochainement, et sous les clauses à voir chez M. Péchevin Baltus, à Aubel, ou en l'étude du notaire DEBEVE, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281.

A vendre à main ferme et à des conditions favorables: 1^o un grand hôtel avec dépendances et jardins spacieux, situé au centre de la ville de Liège, propre à l'habitation et au commerce et susceptible d'un accroissement de valeur.

2^o Un domaine avec maison de maître et ferme bien bâtie, avec cent trente-cinq bonniers contigus de terres arables, prairies et jardins arrosables; le tout en une seule pièce, situé à deux lieues de la ville de Liège.

S'adresser aux notaires BOULANGER et BERTRAND, qui recevront les offres et donneront les renseignemens.

BEAU ET VASTE HOTEL A VENDRE.

Les commissaires liquidateurs de l'union des créanciers de Jacques Dubois, ci-devant banquier à Liège, informent le public que d'accord avec MM. les syndics à la faillite des frères Delchamps, poursuivant l'expropriation de l'hôtel portant le n. 242, rue Hors-Château, ils peuvent traiter de la vente de cet immeuble qui sera, le cas échéant, distrait de la saisie.

Cet hôtel solidement bâti et d'une architecture élégante se compose de plusieurs corps-de-logis très vastes et bien distribués, remises, écuries, magasins, caves, jardin et deux cours dont l'une, ayant une belle fontaine, est entourée de bâtimens parfaitement réguliers.

Les amateurs peuvent s'adresser auxdits commissaires à leur bureau établi chez M. J. J. PICARD, rue des Mineurs, n. 39, chez lequel ils ont élection de domicile pour tout ce qui concerne la liquidation.

J. J. PICARD, F. P. J. ROBERT, J. H. DEMONCEAU.